



Janvier 2020

**CONSULTATION SUR  
LE REVENU UNIVERSEL  
D'ACTIVITÉ :  
RÉPONSES AUX  
CONTRIBUTIONS LES  
PLUS SOUTENUES  
DE LA PLATEFORME**



# INTRODUCTION

---

Lors du lancement de la consultation en ligne sur le revenu universel d'activité, la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté s'était engagée à rendre compte en toute transparence de l'ensemble des débats et propositions de la plateforme, qui a comptabilisé plus de 11 000 contributions et 80 000 votes et à apporter des réponses aux propositions les plus soutenues.

Depuis le 20 janvier, l'ensemble des résultats de cette consultation est en ligne et la présente publication apporte les réponses du délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté aux 20 propositions citoyennes ayant récolté le plus de votes sur la plateforme. Particulièrement riches, et permettant d'aborder des questions au cœur des réflexions en cours, ces propositions vont directement nourrir l'ensemble de la concertation, en particulier autour des thématiques de l'universalité du revenu universel d'activité, du cadre d'engagements réciproques entre le bénéficiaire et la collectivité qu'il conviendrait, ou non, d'attacher à ce revenu, des manières de favoriser la reprise d'activité ou encore de l'attention à apporter aux situations particulières de chacune des personnes susceptibles d'être concernées par la réforme.

# TABLE DES MATIÈRES

---

03	« <b>P</b> our un revenu de base vraiment universel »
08	« <b>À</b> tous les citoyens comme est censé l'être un réel revenu universel »
10	« <b>N</b> e pas soumettre les parents isolés à une obligation de recherche d'emploi »
12	« <b>R</b> éformer les CFA pour que leur action soit plus lisible et efficace »
14	« <b>R</b> evenu vraiment universel (et unique) »
16	« <b>L</b> utter contre les loyers élevés par d'autres moyens pour que l'État fasse des économies »
17	« <b>A</b> ucune (condition à remplir pour bénéficier du RUA) »
19	« <b>V</b> aloriser le travail par rapport aux aides »
21	« <b>U</b> n revenu minimum évitant l'exclusion »
22	« <b>I</b> ndividualiser le RUA et plutôt que de l'accorder à un foyer »
23	« <b>P</b> asser d'un RUA à un revenu universel »
28	« <b>C</b> hanger le nom trompeur de cette mesure »
30	« <b>H</b> umaniser notre société »
31	« <b>A</b> ctivité en contrepartie du RUA »
32	« <b>A</b> utomatique pour tous »
33	« <b>L</b> es travailleurs pauvres »
34	« <b>P</b> our ou contre le RUA »
36	« <b>U</b> ne autre vision du revenu d'activité »
38	« <b>U</b> n revenu universel inconditionnel, sans contrepartie »
40	« <b>N</b> on à l'inclusion de l'AAH dans le futur RUA »

# 1.

## « POUR UN REVENU DE BASE VRAIMENT UNIVERSEL »

### MESSAGE DE GUY VALETTE

(518 votes pour)



**« Un revenu non pas pour exister, mais parce qu'on existe. »**

Les mots du prix Nobel d'économie britannique James Meade résument ce que doit être un **revenu de base** qui ne peut être qu'**universel**, c'est-à-dire versé à tous les membres de la communauté **sans condition**.

Le mouvement des gilets jaunes a révélé la détresse de millions de personnes, chômeurs, travailleurs pauvres, artisans, paysans, mères célibataires, jeunes sans ressources qui, **avec ou sans travail**, n'arrivent plus à vivre décemment dans une société où la richesse produite n'a jamais été aussi grande.

Sans perdre de vue l'impérieuse nécessité de rééquilibrer en faveur du travail le partage de la valeur ajoutée, on peut dès à présent changer de pied en substituant à la redistribution actuelle, organisée par l'État, curative, faite d'une multitude d'aides ciblées, et conditionnées, une **redistribution universelle transformatrice** par l'**allocation d'un revenu d'existence inconditionnel et individuel** fondée sur deux principes et une condition :

- **Principe de solidarité** : Chacun contribue en fonction de ses moyens (en revenus et en patrimoine) à la satisfaction des besoins élémentaires de se nourrir et de se loger dignement en toute circonstance,
- **Principe d'universalité** : Tout le monde reçoit, tout le monde participe au financement. **À revenu universel, contribution universelle**. Contribution qui par rapport au système actuel ne sera pas plus lourde pour plus de 95 % des foyers fiscaux actuels.
- Enfin, ce revenu dissocié de l'emploi doit être d'un **montant suffisant** pour éradiquer tout au long de la vie la pauvreté en se substituant à toutes les aides conditionnées financées par le budget de l'État (Jamais de revenu individuel par unité de consommation < 1000 €).

## DÉFINITION

Le **revenu d'existence** est un **droit inaliénable, inconditionnel, cumulable** avec d'autres revenus, distribué **individuellement** à tous les membres d'une communauté, de la naissance à la mort, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement, dans une société solidaire... pour assurer à chacun une existence digne en toute circonstance. (Définition du Mouvement Français pour un Revenu de Base – M.F.R.B.)

En ce sens, il ne fait qu'assurer **les conditions élémentaires d'existence** définies par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, les soins médicaux, le logement ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

## OBJECTIFS

- **Participer** à la lutte contre les inégalités et à la lutte contre la pauvreté,
- **En finir** avec des politiques d'aides d'État complexes, stigmatisantes, coûteuses et inefficaces.
- **Donner** à tous **les mêmes atouts** et permettre à chacun de choisir son itinéraire de vie indépendamment de ses origines sociales pour contribuer à son tour, en fonction de ses capacités, à la création de richesse.
- **Émanciper** l'individu de l'aliénation d'un emploi de survie et lui permettre d'exercer réellement ses talents, de se réaliser et s'épanouir hors et dans l'emploi.

Ce nouveau **droit social à une existence digne** complète et renforce le système de sécurité sociale financé par la cotisation sur les salaires (assurance maladie, assurance chômage et système de retraite par répartition). Il prolonge le programme de la Sécurité sociale mise en place il y a 70 ans tel qu'énoncé dans l'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 : « La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. »

## CONSÉQUENCES

- **Élimination** des situations de grande fragilité économique et donc de pauvreté :
- **Travailleurs pauvres** (tous les revenus du travail, allocations chômage, retraite, s'ajoutent au revenu de base)
  - Jeunes adultes célibataires sans travail, étudiants,
  - Familles monoparentales, mères célibataires, enfants de familles pauvres.
  - Les personnes âgées, quel que soit leur parcours de vie, sont assurés d'un minimum vital de 1000 €.
- **Sans être conditionné à la recherche d'un emploi**, il encourage à la reprise d'une activité choisie dont les revenus s'ajoutent à ce revenu de base.

- **Avec une réduction du temps de travail choisie rendue possible**, avec l'abandon d'un emploi salarié pour une activité indépendante, viabilisée grâce à ce revenu d'existence, le chômage diminuera. Les activités non marchandes, l'investissement humain dans le champ social régèneront l'ensemble de la société.
- Il contribuera aussi au **développement d'une économie locale** par la viabilisation d'activités et d'emplois aujourd'hui fragilisées économiquement.
- Le revenu comme la contribution **sont individuels** libérant ainsi la personne de toute contingence familiale,
- **Les enfants et les jeunes adultes** disposent des mêmes atouts **quelle que soit leur origine familiale**. Avec ce revenu d'existence ils peuvent choisir de construire leur avenir en se donnant le temps et les moyens de révéler leur propre potentiel par **une formation choisie**.
- Avec la diminution du chômage et de ses conséquences, l'amélioration de la santé par une meilleure qualité de vie, la diminution de la souffrance au travail, l'augmentation de l'activité et l'accroissement des richesses créées individuellement, il ne fait aucun doute que l'ensemble des institutions publiques en seront bénéficiaires. Ainsi ce revenu de base permettra à terme de réduire les dépenses publiques dues aux dégâts humains et sociaux du système actuel.
- Quand tout le monde contribue de manière simple par un effort progressif en fonction de ses revenus et de son patrimoine, **sans exception**, à l'allocation de ce véritable dividende universel **la cohésion de la société en est renforcée**. C'est la fin des exemptions catégorielles, des ayant-droits, des niches fiscales qui divisent la société et font que « le coût des autres » l'emporte sur l'empathie. Le consentement au financement de ce droit universel est plus facilement accepté. Le flux des plus riches vers les plus démunis ne dépend que du niveau des inégalités dans la société.
- **Le budget de l'État et des administrations publiques sont allégés** du coût de l'ensemble des politiques d'aides sociales actuelles avantageusement remplacées par ce revenu de base universel.
- Enfin, **face aux défis environnementaux**, pour permettre à chacun, individuellement, de faire les bons choix pour la collectivité, tant dans son rôle de producteur comme celui de consommateur, chacun doit être certain, qu'en toute circonstance, il disposera de quoi assurer son quotidien grâce à la solidarité de l'ensemble des membres de la communauté.

**« Pour avancer, une société a besoin de rêves, pas de cauchemars. Or, quand on regarde autour de nous, on constate que ces rêves n'arrivent pas à émerger. »**

**Rutger Bregman, auteur du livre « Utopies réalistes ».**

*Il est de notre devoir de faire de nos rêves une réalité, nous en avons les moyens.*



## RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

---

*Votre contribution a reçu 518 votes, ce qui en fait la contribution la plus soutenue sur cette plateforme. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Annoncé par le président de la République en même temps que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le projet du revenu universel d'activité vise à repenser notre système de solidarité afin de rendre celui-ci plus efficace et plus lisible pour les personnes en situation de pauvreté et pour lutter contre le non-recours aux aides sociales. L'ambition d'universalité qui nous anime, et qui a effectivement donné son nom à cette future prestation, répond ainsi à une volonté claire : celle de créer un dispositif s'adressant à toute personne en situation de pauvreté, quel que soit son âge ou son statut. Le revenu universel d'activité devra donc assurer un filet de sécurité à toute personne en situation de pauvreté pour permettre à chacun de nos concitoyens de vivre dignement. L'ambition d'universalité est bien au cœur de cette réforme.

Pour autant, nous ne confondons pas l'universalité avec l'inconditionnalité. Notre contrat social, comme en témoignent les contributions recueillies sur cette plateforme et à l'occasion des six ateliers citoyens organisés dans toute la France, repose en effet sur un système de solidarité qui cherche à faire plus pour ceux qui ont moins, et à ne jamais perdre de vue l'horizon de l'accès à l'activité pour les personnes qui sont en capacité d'exercer une activité.

Le revenu universel d'activité cherche donc d'abord à regrouper des minima sociaux des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources – afin de mieux articuler leurs modalités de fonctionnement. L'objectif des travaux en cours est donc d'aboutir à un dispositif qui apporte un soutien cohérent et équitable, en particulier aux personnes cumulant plusieurs aides sociales et qui malgré cela se trouvent en situation de précarité monétaire. S'adressant à toutes les situations de pauvreté, l'accès à ce futur dispositif obéira ainsi au respect de conditions de ressources, selon la même logique que les prestations sociales actuelles concernées par cette réforme.

Par ailleurs, le revenu universel d'activité s'inscrit dans la filiation directe de la création du revenu minimum d'insertion en 1988, puis du revenu de solidarité active en 2009 et reposera sur un cadre d'engagement réciproque entre l'allocataire, uniquement si celui-ci se trouve en capacité d'exercer une activité et hors bénéficiaires non concernés par ce cadre contractuel telles les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et la puissance publique. Ce cadre d'engagement constitue en effet le cœur de notre modèle de solidarité et engage d'abord et avant tout les pouvoirs publics à devoir proposer systématiquement un accompagnement aux personnes qui en ont besoin, et suppose que celles-ci s'engagent dans ces démarches d'accompagnement. Ce fondement de notre solidarité, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté l'a d'ailleurs réaffirmé en déployant des moyens inédits sur l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de pauvreté, et il sera renforcé à travers le futur service public de l'insertion, qui verra le jour en même temps que le revenu universel d'activité. Aussi, le revenu universel d'activité constituera un dispositif pleinement lisible, cohérent et équitable pour l'ensemble de nos concitoyens en situation de pauvreté. C'est à cette condition que cette réforme permettra de préserver la capacité de notre modèle social à protéger les plus pauvres et restaurer durablement la confiance dans notre système de solidarité.

## 2.

# « À TOUS LES CITOYENS COMME EST CENSÉ L'ÊTRE UN RÉEL REVENU UNIVERSEL »

## MESSAGE DE QUENTIN

(165 votes pour)



*Le revenu universel d'activité n'a d'universel que son nom. Un réel revenu universel devrait se faire sans aucune contrepartie ni condition pour permettre à tous de vivre dans la dignité.*

*Pour son financement de nombreux ouvrages précis existent sur le sujet. Globalement, cela permettrait de réduire les coûts administratifs et de contrôle car tous les Français y auraient droit, pour les plus aisés ce revenu serait compensé par la fiscalité et, surtout, cet argent ne serait pas perdu car il serait réinjecté dans l'économie réel par ceux qui le perçoivent. C'est un levier d'équité social dans une société où le travail se raréfie, où les travailleurs pauvres et précaires augmentent et où les inégalités se creusent.*



## RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution a reçu 165 votes, ce qui en fait la deuxième contribution la plus soutenue sur cette plateforme. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

À l'occasion de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le président de la République a annoncé le projet du revenu universel d'activité visant à rénover notre système de solidarité dans un objectif de lisibilité et d'efficacité dans la lutte contre la pauvreté et le non-recours aux aides sociales. L'ambition d'universalité affirmée dans ce projet répond ainsi à la volonté de créer un dispositif s'adressant à toute personne en situation de pauvreté, indépendamment de l'âge ou du statut de celle-ci. L'universalité est donc bien au cœur de cette réforme avec une intention claire : celle d'assurer un filet de sécurité minimum qui permette à chaque citoyen de vivre dignement.

Toutefois, cette universalité ne doit pas se confondre avec une incondicionalité. Notre modèle social cherche ainsi à investir davantage pour ceux qui ont moins et à assurer, pour tous ceux en capacité d'exercer une activité, une perspective d'insertion sociale et professionnelle pour permettre une sortie durable de la pauvreté.







Le projet de revenu universel d'activité vise en premier lieu à regrouper différents minima sociaux – des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources – afin de mieux articuler leurs modalités de fonctionnement. Le nouveau système de solidarité doit permettre de mettre en place un dispositif global qui assure un soutien monétaire cohérent et équitable. Dans la continuité de notre modèle social actuel, ce futur dispositif sera accessible sous condition de ressources.

Par ailleurs, le revenu universel d'activité s'inscrit dans la filiation directe de la création du revenu minimum d'insertion en 1988, puis du revenu de solidarité active en 2009 et il reposera sur un cadre d'engagement réciproque entre l'allocataire, uniquement si celui-ci se trouve en capacité d'exercer une activité et hors bénéficiaires non concernés par ce cadre contractuel telles les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et la puissance publique. La réforme doit permettre de rendre ce cadre d'engagement effectif, en assurant d'abord un engagement des pouvoirs publics à offrir un accompagnement adapté à toutes les personnes qui en ont besoin.

Cet enjeu s'inscrit plus globalement au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui permet, depuis septembre 2018, le déploiement de moyens inédits sur l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes en situation de pauvreté. Enfin, cet accompagnement sera amélioré par la mise en place d'un service public de l'insertion qui verra le jour en parallèle du revenu universel d'activité.

Aussi, le revenu universel d'activité constituera un dispositif pleinement lisible, cohérent et équitable pour l'ensemble de nos concitoyens en situation de pauvreté. C'est à cette condition que cette réforme permettra de préserver la capacité de notre modèle social à protéger les plus pauvres et restaurera durablement la confiance de nos concitoyens dans notre système de solidarité.

### 3.

## « NE PAS SOUMETTRE LES PARENTS ISOLÉS À UNE OBLIGATION DE RECHERCHE D'EMPLOI »

### MESSAGE DE TOUPI

(142 votes pour)



*Aujourd'hui, le RSA est soumis à l'obligation «d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle». Le gouvernement propose de soumettre le RUA à la condition d'un engagement de recherche d'emploi.*

*Or aujourd'hui, l'obligation «d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle» prévoit des exceptions. Un parent isolé n'y est pas soumis (pendant une durée d'un an, avec prolongation de cette durée jusqu'aux 3 ans de l'enfant, le cas échéant). Une femme isolée en état de grossesse n'est pas soumise à cette obligation non plus.*

**Ces exceptions doivent être maintenues et elles doivent être élargies aux parents isolés d'enfants handicapés (quel que soit l'âge de l'enfant).** *En effet, bien souvent, ils (elles) ne peuvent rechercher un emploi car leur enfant n'est pas scolarisé, ou pas scolarisé à temps plein, ni pris en charge dans un établissement.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution a reçu 142 votes, ce qui en fait la troisième contribution la plus soutenue sur cette plateforme. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Le projet de revenu universel d'activité a pour objectif clair d'offrir à toute personne en situation de pauvreté un soutien financier et, pour les personnes en capacité de reprendre une activité, un cadre d'accompagnement engageant et renforcé notamment grâce à la création en parallèle du service public de l'insertion.

Surtout, le revenu universel d'activité offrira à chacun un soutien et un accompagnement adapté à sa situation personnelle. Il est ainsi tout à fait vrai que certaines des situations que vous décrivez se traduisent par des obstacles importants à la reprise d'activité. Et de nombreux citoyens présents lors des ateliers territoriaux du revenu universel d'activité ont apporté des témoignages en ce sens. Aussi, le futur revenu universel d'activité se devra de prévoir les modalités d'accompagnement spécifiques des parents isolés dont les enfants





sont en situation de handicap. Le cycle de travail consacré au « parcours » des allocataires organisé à partir de janvier prochain permettra ainsi d'aborder plus directement cette problématique.

En particulier, la situation d'un parent isolé d'un enfant en situation de handicap qui se trouve sans solution scolaire ou médico-sociale, au regard d'une recherche d'activité constitue un sujet d'attention important pour nous.

Le déploiement de l'école inclusive, des crèches inclusives et la diversification de l'offre médico-sociale doivent par ailleurs pouvoir apporter des solutions à l'accompagnement des enfants en situation de handicap et dès lors permettre d'engager une démarche de reprise d'activité. Ainsi, le Gouvernement cherche actuellement à accroître les relais d'accueil parentaux 24/24h à destination d'un public enfant handi-valide, qui peuvent permettre aux parents isolés de se rendre facilement à des entretiens d'embauche et de concilier ensuite des activités professionnelles à horaires atypiques.

Plus largement, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté contribue également à cet objectif de favoriser l'accompagnement des parents isolés. Par exemple, le Gouvernement met en œuvre plusieurs mesures afin d'améliorer l'accompagnement des familles monoparentales. En particulier, les efforts de soutien ont été renforcés concernant le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches dites « AVIP ») pour répondre aux difficultés des demandeurs d'emploi, en particulier des mères isolées, qui peinent à obtenir une place en crèche, ce qui rend difficile leur accès à une formation professionnelle ou à un nouvel emploi en période d'essai.

## 4.

# « RÉFORMER LES CAF POUR QUE LEUR ACTION SOIT PLUS LISIBLE ET EFFICACE »

## MESSAGE DE SANDRINE

(134 votes pour)



*L'accueil dans certaines CAF est devenu désastreux. Les recours sont quasi impossibles contre des décisions qui ne sont pas lisibles.*



## RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution a reçu 134 votes, ce qui en fait la quatrième contribution la plus soutenue sur cette plateforme. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

La concertation sur le revenu universel d'activité place au centre de ses travaux la question de la lisibilité de notre système de solidarité et de l'accès aux droits. La lutte contre le non-recours constitue ainsi l'un des objectifs prioritaires du revenu universel d'activité et la question de l'accueil et du parcours des allocataires est au cœur du prochain cycle de la concertation institutionnelle sur ce projet de réforme qui s'ouvre en janvier au niveau national.

Le sujet de l'accueil des usagers lors de l'instruction de leur demande fera l'objet d'une attention particulière lors de la prochaine phase de concertation consacrée au parcours de l'allocataire. Dès à présent, des initiatives sont prises en lien avec la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) pour améliorer le fonctionnement des opérateurs sur le territoire.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales pour la période 2018-2022, la Cnaf s'est ainsi engagée, à la demande du ministère des Solidarités et de la Santé, à améliorer la qualité et la lisibilité des écrits transmis aux allocataires. Ainsi, les écrits et les principales notifications font actuellement l'objet d'une réécriture en lien avec la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Les écrits envoyés aux allocataires seront donc plus clairs, ce qui permettra une meilleure compréhension des courriers, limitera les recours tout en permettant de mieux les argumenter lorsqu'ils seront nécessaires. Dans cette même convention, la Cnaf s'est également engagée à moderniser l'offre d'accueil téléphonique.





Par ailleurs, l'amélioration des échanges de données entre organismes devrait simplifier les démarches des allocataires, notamment en automatisant pour partie les déclarations trimestrielles de ressources existantes, par exemple concernant la prime d'activité.

En outre, l'accroissement de la dématérialisation des échanges, la mise en place de simulateurs, de demandes de prestation en ligne, ainsi que la création de points Caf dans les maisons de services au public (MSAP) ou les maisons France Service, permettront un meilleur accès aux droits et aux informations des allocataires.

Le nouveau référentiel Marianne dévoilé le 4 décembre 2019, et qui s'appliquera à toutes les caisses de sécurité sociale en 2020, contient également neuf engagements pour un service public plus proche, plus efficace et plus simple pour les usagers :

- 1/** Recevoir une réponse aux demandes dans les délais annoncés
- 2/** Être informé sur l'avancement de son dossier
- 3/** Avoir accès aux résultats de qualité de service
- 4/** Bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation personnelle
- 5/** Dans le respect mutuel, être accueilli avec courtoisie et bienveillance et avoir le droit à l'erreur
- 6/** Être joignable directement par téléphone ou sur place et pouvoir effectuer facilement les démarches en ligne
- 7/** Être orienté vers la personne compétente pour traiter la demande
- 8/** Pouvoir donner son avis, et que celui-ci soit pris en compte pour améliorer et simplifier les démarches
- 9/** Avoir accès à un service de qualité au sein duquel les agents développent en permanence leurs compétences

Parmi les traductions concrètes de ces engagements de service, le nouveau site [Voxusagers.gouv.fr](https://Voxusagers.gouv.fr) offre à tous les usagers la possibilité de publier un témoignage en ligne autour d'une expérience, bonne ou mauvaise, avec une administration, dans un esprit constructif. L'administration interpellée a la faculté de préciser en ligne les suites qu'elle entend donner à chaque témoignage. Cette mesure inédite permettra d'améliorer la qualité de l'accueil et du service rendu de manière générale.

Enfin, les indicateurs de performance et de qualité de service sont également mis en ligne, progressivement, sur le site [resultats-services-publics.fr](https://resultats-services-publics.fr), avec une présentation par territoires et réseaux de services publics de l'État.

## 5.

### « REVENU VRAIMENT UNIVERSEL (ET UNIQUE) »

#### MESSAGE DE JEAN MARTIN

(136 votes pour)



*Pour que ce revenu soit vraiment universel il faut :*

- *par définition que tout le monde le perçoive (et non pas que ce soit comme toujours uniquement ceux qui vivent au crochet des autres ...)*
- *supprimer toutes les autres aides*



#### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution a reçu 136 votes, ce qui en fait la cinquième contribution la plus soutenue sur cette plateforme. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le projet du revenu universel d'activité vise à repenser notre système de solidarité afin de le rendre plus efficace et plus lisible pour les personnes en situation de pauvreté, et de mieux lutter contre le non-recours aux aides sociales. L'universalité, incarnée par le nom même de la future prestation, répond à l'ambition clairement portée par le Gouvernement de construire un dispositif soutenant l'ensemble des personnes en situation de pauvreté dans notre pays. Le revenu universel d'activité doit ainsi se traduire par la mise en place d'un filet de sécurité qui garantisse à chaque citoyen en situation de pauvreté un niveau de vie digne.

L'ambition de ce projet de réforme ne s'inscrit cependant pas dans une démarche d'inconditionnalité, notion que nous ne confondons pas avec celle d'universalité. Les nombreux débats lors des ateliers citoyens organisés sur le territoire ont en effet rappelé que notre contrat social repose sur un système de solidarité qui cherche à faire plus pour ceux qui ont moins et permet à chacun de s'émanciper de la pauvreté, notamment, lorsqu'ils en ont la possibilité, par un accompagnement vers l'activité.

Le revenu universel d'activité vise donc d'abord à regrouper des minima sociaux – des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources – afin de les mettre en cohérence. La réforme doit dès lors permettre d'apporter un soutien adapté et équitable, en particulier pour les personnes allocataires de plusieurs prestations sociales. Concentré sur le soutien aux personnes en situation de pauvreté en France, ce dispositif obéira bien, dans son attribution, à des conditions de ressources.





Par ailleurs, le revenu universel d'activité s'inscrit dans la filiation directe de la création du revenu minimum d'insertion en 1988, puis du revenu de solidarité active en 2009, et reposera sur un cadre d'engagement réciproque entre l'allocataire, uniquement s'il se trouve en capacité d'exercer une activité et hors bénéficiaires non concernés par ce cadre contractuel telles les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et la puissance publique. Au cœur de notre modèle de solidarité, ce cadre d'engagement réciproque doit garantir un devoir d'accompagnement systématique et adapté par les pouvoirs publics à destination des publics concernés, et assurer un engagement dans des démarches d'insertion de la part des allocataires. Le revenu universel d'activité doit rendre effectif ce cadre d'engagements réciproques et permettre un accompagnement vers une sortie durable de la pauvreté par une insertion sociale et professionnelle.

## 6.

# « LUTTER CONTRE LES LOYERS ÉLEVÉS PAR D'AUTRES MOYENS POUR QUE L'ÉTAT FASSE DES ÉCONOMIES »

## MESSAGE DE SANDRINE

(108 votes pour)



*Les propriétaires sont les premiers à profiter des allocations logement. Il serait bien d'imposer très fortement les loyers déraisonnables pour décourager les propriétaires un peu trop gourmands.*



## RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

L'enjeu du logement décent constitue un fondement des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le projet de revenu universel d'activité vise ainsi à améliorer l'efficacité de notre modèle de protection sociale, et en particulier des aides au logement, pour garantir à chacun l'accès à un logement décent.

Par ailleurs, les politiques publiques se déploient plus largement pour lutter contre les tendances à la hausse des loyers. Le Gouvernement souhaite ainsi limiter les hausses de loyers abusives qui viennent grever le budget des locataires. Dans le cadre de la loi ELAN, le Gouvernement a lancé la possibilité pour les intercommunalités d'expérimenter un dispositif d'encadrement des loyers, sur une durée de cinq ans, dans les territoires tendus où, notamment, les niveaux de loyers sont élevés, et les perspectives de production de logements faibles, de manière à ce que l'encadrement des loyers soit effectué en cohérence avec les politiques locales de l'habitat.

À Paris, un dispositif expérimental est ainsi entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.



# 7.

## « AUCUNE (CONDITIONS À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DU RUA) »

### MESSAGE DE PIERRE

(99 votes pour)



*Revenu universel, versé à tous.*

*Ceux qui ont un travail reverront un peu du fruit de leur travail.*

*Les entrepreneurs auront un filet de sécurité pour leur permettre de changer d'activité au besoin.*

*Et de toute façon tous ceux qui ont un revenu sont taxé dessus.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le projet de revenu universel d'activité vise à renouveler notre système de solidarité pour le rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et plus lisible pour les allocataires afin de mieux lutter contre le non-recours aux aides sociales. L'ambition d'universalité portée par ce projet s'inscrit ainsi dans une volonté claire de construire un dispositif s'adressant à toutes les personnes en situation de pauvreté. Le revenu universel d'activité constituera un filet de sécurité pour permettre à chaque citoyen de vivre dignement.

Pour autant, le projet d'universalité que nous portons ne doit pas s'entendre comme une inconditionnalité de la prestation. Les discussions lors de la concertation institutionnelle comme sur cette plateforme et dans les ateliers citoyens ont rappelé le souci de notre modèle social de faire plus pour ceux qui ont moins. Aussi, notre modèle de solidarité vise d'abord à protéger les personnes en situation de pauvreté et cherche à ne jamais perdre de vue l'horizon de l'accès à l'activité pour les personnes qui sont en capacité d'exercer une telle activité.

Le revenu universel d'activité cherche donc d'abord à regrouper des minima sociaux – des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources – afin de mieux articuler leurs modalités de fonctionnement. Ce dispositif doit apporter un soutien cohérent et équitable, en particulier pour les personnes cumulant plusieurs aides sociales et qui se





trouvent en situation de pauvreté monétaire. S'adressant à toutes les situations de pauvreté, l'accès au revenu universel d'activité sera donc soumis à des conditions de ressources, dans la continuité du fonctionnement actuel de notre modèle de solidarité.

Poursuivant le chemin entamé notamment par la création du revenu minimum d'insertion en 1988, puis celle du revenu de solidarité active en 2009, le revenu universel d'activité fonctionnera également dans une logique d'engagements réciproques entre l'allocataire, uniquement si celui-ci se trouve en capacité d'exercer une activité et hors bénéficiaires non concernés par ce cadre contractuel telles les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et la puissance publique. Ce cadre d'engagement constitue en effet le cœur de notre modèle de solidarité et il engage d'abord et avant tout les pouvoirs publics à devoir proposer systématiquement un accompagnement aux personnes qui en ont besoin, et suppose que celles-ci s'engagent dans ces démarches d'accompagnement. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a rappelé l'importance de cet enjeu d'accompagnement en déployant des moyens inédits sur l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de pauvreté. Un tel enjeu fera par ailleurs l'objet d'une attention particulière dans le cadre du futur service public de l'insertion qui se mettra en place en même temps que le revenu universel d'activité.

## 8.

### « VALORISER LE TRAVAIL PAR RAPPORT AUX AIDES »

#### MESSAGE DE STÉPHANE

(94 votes pour)



*Avec un RUA proche de 800 € par mois, contre un SMIC à 1100 €, le retour au travail n'est pas du tout valorisé ; il vaut mieux rester chez soi, avec tous les avantages que ça implique : réductions partout etc.*

*Le retour au travail implique des frais : garde d'enfant, transport etc.*

*Si on fait le compte, cela ne vaut pas la peine de retourner au travail, mieux vaut jouer les assistés en permanence.*

*Donc soit le RUA est assorti d'une vraie obligation de recherche d'emploi avec une forme de contrainte d'acceptation d'emploi. Soit l'emploi est vraiment valorisé.*



#### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

*Le projet de revenu universel d'activité vise à rénover notre système de solidarité afin de rendre celui-ci plus lisible et plus équitable et il se donne également pour objectif prioritaire de garantir systématiquement une hausse du revenu des personnes lorsque celles-ci reprennent une activité ou travaillent davantage. En effet, les travaux de concertation ont montré qu'il existe encore des situations où la reprise d'un emploi ne permet pas d'améliorer son niveau de vie. À titre d'exemple illustratif, dans notre système actuel, le revenu disponible d'un allocataire à l'AAH, célibataire, locataire et travaillant en milieu ordinaire reste quasiment inchangé quel que soit son revenu d'activité sur une plage comprise entre 0,3 et 1,3 Smic. Mettre fin à ces incohérences constitue donc un objectif central du projet en cours.*

*Plus largement, le Gouvernement souhaite permettre à chaque citoyen en situation de pauvreté de sortir durablement de la pauvreté par l'activité, et déploie pour cela, à travers la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, des moyens inédits concernant l'accompagnement vers l'emploi.*





Enfin, notre système de prestations sociales repose sur une logique « d'engagements réciproques » entre l'allocataire et la collectivité. Le revenu universel d'activité et le chantier du service public de l'insertion visent justement à rendre effectif ce cadre d'engagements réciproques afin de permettre à chaque allocataire qui le peut de bénéficier d'un accompagnement adapté offrant en particulier une perspective de retour à l'activité. Le prochain cycle de la concertation institutionnelle, consacré au parcours de l'allocataire, permettra ainsi de réfléchir dans le détail au cadre contractuel entre l'allocataire et la collectivité.

# 9.

## « UN REVENU MINIMUM ÉVITANT L'EXCLUSION »

### MESSAGE DE JULIE B

(87 votes pour)



*Aujourd'hui on peut travailler et ne pas gagner assez pour vivre. Chaque humain a droit de vivre dignement. Ainsi, oubliez la société de plein emploi mais envisagez la société de pleine activité.*

*Cette société valoriserait l'activité rémunérée ou non, salariée ou non, en assurant à tous un revenu permettant de vivre dignement.*

*Avec ce système chacun pourra participer à la vie en société à sa façon, avec ses compétences et capacités.*

*Le RUA devrait être suffisamment important pour que les consommations de bases soient assurées SANS une rémunération.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Le projet de revenu universel d'activité implique une véritable refondation de notre système de solidarité afin de rendre celui-ci plus efficace dans la lutte contre la pauvreté. Notre système de solidarité doit en effet permettre à chaque citoyen de vivre dignement. Cet enjeu a notamment été au cœur des six ateliers citoyens organisés sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la concertation citoyenne. Les échanges conduits avec des citoyens, des professionnels de l'action sociale et des bénéficiaires de ces aides notamment, ont ainsi confirmé l'importance de mieux lutter à la fois contre la pauvreté monétaire et contre la pauvreté en conditions de vie, en luttant davantage contre les privations au quotidien. Aussi, le revenu universel d'activité devra tenir compte de cette nécessité de subvenir aux biens et services essentiels des personnes.

Plus largement, au-delà du seul revenu universel d'activité, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a fait de l'accès aux droits et aux services essentiels l'un de ses fondements. La mise en place de petits déjeuners gratuits à l'école pour les enfants défavorisés ou le déploiement de la tarification sociale des cantines dans les petites communes, constituent ainsi des mesures emblématiques de cette stratégie visant à soutenir au quotidien les foyers en situation de pauvreté. Elles sont complétées par une action résolue du Gouvernement dans tous les domaines : mobilité, rénovation énergétique des logements, accès à la culture, etc.

# 10.

## « INDIVIDUALISER LE RUA ET PLUTÔT QUE DE L'ACCORDER À UN FOYER »

### MESSAGE DE CILETTE

(86 votes pour)



*Les personnes , même en couple, même mariées devraient pouvoir bénéficier d'un revenu individuel, permettant ainsi à chacun ou chacune de fonctionner indépendamment, (je pense par exemple aux personnes au foyer assujetties à un conjoint violent et qui ne peuvent pas partir, faute de revenu, ou aux personnes qui souhaitent faire une formation, mais rencontrent des difficultés financières, la caf actuellement demande à vérifier le moindre centime mis de coté, et en tient compte pour diminuer les aides)*

*Individualiser le RUA en en donnant l'accès aux jeunes en formation, dès 18 ans sans condition de travail, permettrait aussi de diminuer la difficulté pour les familles pauvres d'accompagner les jeunes en formation, facilitant ainsi la mobilité sociale.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

La question de la prise en compte ou non des ressources de l'ensemble du foyer pour l'attribution et le calcul du revenu universel d'activité constitue une question au cœur de la concertation en cours sur le revenu universel d'activité. Vous pouvez ainsi retrouver, sur [la page suivante](#), l'ensemble des arguments qui ont été exposés concernant cette question majeure pour notre modèle social et qui demeure en débat.

Au regard de ces éléments, il s'avère qu'aujourd'hui la plupart des aides sociales prennent en compte les ressources du foyer (dites « familialisées »). Il s'agit en effet de pouvoir tenir compte des solidarités familiales et des économies d'échelle, en particulier en matière de logement, permises par la vie à plusieurs. À cadre budgétaire donné, il s'agit surtout du moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté. Ces éléments sont encore en cours de discussion avec l'ensemble des acteurs.

Concernant la question de l'ouverture aux jeunes, la réforme du revenu universel d'activité vise à créer un filet de sécurité pour soutenir le niveau de vie de toute personne en situation de pauvreté en France. Au regard de cette ambition, l'ouverture de la future prestation aux jeunes adultes âgés de moins de 25 ans constitue justement l'un des enjeux majeurs des travaux en cours qui cherchent à définir les modalités et les conditions d'une telle ouverture, afin de garantir un niveau de vie et un accompagnement adapté à ce public spécifique.

# 11.

## « PASSER D'UN RUA À UN REVENU UNIVERSEL »

### MESSAGE DE MARC JACOB

(86 votes pour)



*Je me rends compte que cela est une notion très nouvelle, je vais donc suivre le plan demandé pour ensuite écrire une explication qui contiendra l'ensemble de mes arguments.*

#### **1 - Les conditions pour bénéficier du Revenu Universel d'activité**

*Aucune, autre qu'avoir la nationalité Française et d'être majeur. Pourquoi pas l'interrompre dans le cas d'un emprisonnement, ou cas similaires où l'Etat prend en charge l'individu.*

#### **2 - Les modalités de demande du Revenu Universel d'activité**

*Au mieux, le faire automatiquement le jour des 18 ans de tout individu Français ou le jour de la naturalisation de tout étranger de plus de 18 ans. Cela pourrait se matérialiser sous forme d'un email et / ou d'une lettre spécifiant comment transmettre le compte en banque sur lequel recevoir ce revenu, et pour le seul intérêt de l'information, proposer une zone de rédaction libre sur comment le revenu sera utilisé.*

#### **3 - Le financement du Revenu Universel d'activité**

*Premièrement, Le RUA (que dans le cadre de cette proposition nous devrions appeler RU) devra remplacer toute un groupe d'aide sociales existantes : allocations chômage, allocations logement, allocations familiales... Cela en paye donc déjà une partie conséquente.*

*Deuxièmement, mener une politique de taxation en rapport avec l'automatisation (la proposition de «taxe sur les robots» de Mr. Hamon aux dernières présidentielles est un assez bon exemple), ce qui devrait rapporter une autre partie conséquente de la somme nécessaire, tout en ne prenant que de ceux qui peuvent, de très loin, se permettre de payer.*

*Troisièmement, il est très probable que le RU se payera partiellement de lui même : mettez tout cet argent dans les mains d'une population qui, en moyenne, touche 1700 euros par mois, et vous le verrez presque immédiatement «ruisseler vers le haut», et par la TVA, en grande partie revenir dans les caisses du gouvernement.*

*Quatrièmement, la somme mensuelle de ce revenu pourra être ajustée dans le temps à mesure que l'automatisation progresse. Notre économie est déjà très automatisée, mais d'autres grands paliers seront bientôt dépassés : transport automatisé, service automatisé...*

*Le reste devrait être finançable par emprunt, initialement. Le but est évidemment de ne pas constamment accentuer la dette Française (qui, disons le, n'est pas par elle même une si mauvaise chose : il faut s'intéresser également au patrimoine Français, CAD à la valeur du pays entier comparé à sa dette).*

## **Explication**

*Aux Etats Unis, une nouvelle idée radicale pour l'économie d'aujourd'hui et future prend racine : le **Revenu Universel**. Le principe : donner une somme d'argent chaque mois à chaque citoyen du pays sans aucune conditions d'accès : celui ci n'est pas perdu si le citoyen travaille, notamment. De même, sans conditions de dépense : l'argent est déposé sur un compte en banque et le gouvernement ne s'intéresse pas à comment cet argent est dépensé.*

*Chez les Américains, un candidat pour les primaires démocrate défend cette idée : Andrew Yang. J'invite tous les lecteurs à aller voir son site et les nombreuses vidéos parlant de lui sur Youtube. Pour résumer : 1000 dollars par mois à tous les Américains majeurs, qu'il appelle le «Freedom Dividend» («Dividende de libération»). Il ne fait pas l'erreur de voir le RU comme une simple mesure anti-pauvreté, de charité : il voit cela comme un «dividende national» sur toutes les richesses produites notamment par les GAFAs qui, comme chez nous, ne payent pas grand chose en taxes fédérales là bas.*

*En France, le RU n'a fait que brièvement surface lors de la campagne de Benoît Hamon aux dernières présidentielles, pour très rapidement retomber dans l'obscurité. Notre pays n'était pas prêt à recevoir cette idée. Néanmoins, il est temps de regarder la réalité en face : l'automatisation, depuis des décennies, est une automatisation qui détruit bien plus d'emplois qu'elle n'en crée. Nous n'avons jamais remplacé les pertes d'emploi dans l'industrie : certains accusent la concurrence déloyale des pays en développement, mais ils oublient une chose ! En effet, la raison pour laquelle ces secteurs ne sont pas encore automatisés complètement est justement dû au fait qu'il est encore aujourd'hui moins cher de faire vivre un humain dans la misère en le faisant travailler, que de faire construire et entretenir un automate. Néanmoins, que pensez vous qu'il arrivera le jour où nous mettrons fin à cette pratique ? La production reviendrait peut être en France, mais sans les emplois.*

*Très bientôt, des millions d'emplois de camionneurs, caissiers, agents bureaucratiques (ex banques), travailleurs manuels seront remplacés par des automates. S'en suivra, peut être plus lentement, beaucoup de corps de métiers que l'on ne soupçonnerait pas être propices à l'automatisation : radiologues, chirurgiens, experts comptables... j'en passe beaucoup. Ces métiers ne seront pas totalement remplacés comme les autres, mais chaque travailleur de ces secteurs aura accès à une productivité de plus en plus élevée, ce qui forcera des dépôts de bilan, des licenciements et une réduction des salaires.*

*Pouvez vous imaginer un monde tel que celui-ci, sans Revenu Universel ou mesures similaires ? Je le résume :*

- *Une caste d'ultra-riche propriétaires des moyens de productions automatisés.*
- *Une caste de gens moyennement riches qui seront au service de la caste d'au dessus en tant qu'ingénieur, domestique, ou dans d'autres secteurs du service de luxe.*
- *Le reste de la population, vivant dans la pauvreté absolue car leur place dans l'économie ne sera plus justifiée par l'économie elle même. Pourquoi vouloir financer la consommation d'une telle masse ? Contrairement à une idée reçue, elle n'est pas nécessaire à l'économie.*



*Et nous savons tous ce qui arrivera rapidement si nous nous dirigeons vers ce monde : la révolte. Et la révolte n'est pas toujours source de progrès, et sera probablement très destructrice.*

## **Avantages du Revenu Universel**

### **• Libération...**

- *De la société face à l'automatisation : le temps de production fait par un robot au lieu d'un humain sera du temps gagné collectivement pour poursuivre des activités plus épanouissantes, au lieu que cela n'augmente que le bénéfice d'un propriétaire.*
- *Des citoyens pour lutter contre l'émission des éléments polluants. Cet argent supplémentaire servira, en même temps, d'allocation de transition vers les véhicules électriques, d'allocation pour la mise en place d'énergies vertes, d'allocation pour la consommation locale et de bonne qualité et le circuit court.*
- *Des esprits entrepreneurs et créatifs, qui auront maintenant un vrai soutien de l'Etat pour aider leur idée à voir le jour.*
- *Des employés qui disposeront de ce levier supplémentaire dans leur rapport de force avec l'employeur, malgré le chômage.*
- **Fraternisation** des Français. *Vivre dans la pauvreté et la non-confiance dans l'avenir n'encourage pas à aimer son voisin, ou au moins à ne pas avoir peur de lui. Egalement, le Revenu arrêterait la progression de la société vers le scénario-catastrophe décrit plus haut.*

### **• Égalisation...**

- *La nouvelle politique de taxation par elle même contribuera à faire revenir des richesses des mains des ultra-riches vers les mains plus modestes.*
- *Le Revenu signifiera l'explosion des commerces locaux, car les gens auront de nouveau les moyens de s'offrir les services et produits locaux de meilleure qualité, au lieu d'être contraint à consommer de la marchandise bon marché venant parfois de loin. Cette explosion économique dans ces secteurs signifiera par elle même l'enrichissement de beaucoup : Boulangers, bouchers, agriculteurs - vendeurs en circuit court, travailleurs manuels indépendants, garagistes...*
- **Un nouveau modèle de société où la production et le progrès, indirectement, avantage la société entière au lieu de n'avantager qu'une poignée de riches investisseurs.**
- **Une nouvelle manière de voir le rôle de l'Etat et l'ouverture de la porte vers des politiques d'Etat efficaces de lutte contre la criminalité, l'abus de substances, la dépression & suicide, et toutes les autres problématiques plus abstraites que la pauvreté économique, qui n'existera virtuellement plus.**

## **Remarques fréquentes & réponses**

### **« Le Revenu Universel n'est pas finançable ! »**

*Faux ! Commençons par dire que le Revenu Universel est une notion d'économie assez abstraite qui peut, mathématiquement, s'appliquer à toute économie en fonction de deux facteurs :*

- *Le nombre de travailleurs dans cette économie*
- *La productivité par travailleur*

*La seule économie où le revenu universel est totalement impossible est alors une économie où soit rien n'est produit (mais dans ce cas nous avons probablement un soucis plus grave...), soit une économie où chacun ne peut produire que ce qu'il consomme (lui, et sa famille). Nous n'avons jamais été dans le premier cas (nous serions tous morts sinon), et nous n'avons pas été dans le second cas depuis le Néolithique. En 2019, nous sommes dans une économie où le nombre de travailleurs reste énorme malgré le chômage, et où chaque travailleur, selon les secteurs, peut produire de quelques fois à plusieurs dizaines de fois de plus que leur équivalent d'il y a seulement un siècle.*

*Il est plutôt difficile de déterminer sur quelle somme mensuelle ce nouveau Revenu se placerait aujourd'hui. Certain disent 50 euros par mois (ce qui me semble très, très peu), d'autres le placent au SMIC (ce qui ne me semble pas impossible, mais beaucoup pour un début). Il faudra l'ajuster régulièrement, avec une politique de transparence totale sur l'indice qui détermine le montant final distribué à chacun.*

### **« Le Revenu Universel fera que les gens arrêteront de travailler ! »**

*Même en supposant que l'ensemble des travailleurs travaillent uniquement pour manger, boire, se loger et se vêtir, ce ne serait pas tout à fait vrai. En effet, prenez une minute pour imaginer l'impact qu'aurait un tel revenu sur les salaires ! Les «sales boulots» devront offrir une paye plus en adéquation avec la difficulté de leur tâche. Pour le reste des métiers, même si les salaires allaient à diminuer (en raison, par exemple, des taxes supplémentaires), les gens ne seraient probablement pas satisfaits de vivre uniquement de leur Revenu en ayant l'intégralité de leur temps libre : chacun pourrait trouver son juste milieu entre gagner plus d'argent et avoir plus de temps libre, qui aujourd'hui n'est pas vraiment possible à moins d'être très qualifié.*

*Et ce n'est pas le cas. Beaucoup travaillent car ils y trouvent un accomplissement d'eux même. Donnez du temps et du financement à presque n'importe qui, et vous les verrez entreprendre quelque chose avec ce temps et cet argent (pas toujours quelque chose de purement économique néanmoins, mais par exemple du bénévolat).*



## **RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION**

---

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

*Annoncé par le président de la République lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le projet du revenu universel d'activité vise à repenser notre système de solidarité afin de le rendre plus efficace et plus lisible pour les personnes en situation de pauvreté et à mieux lutter contre le non-recours aux aides sociales. L'ambition d'universalité qui nous anime, et qui a effectivement donné son nom à cette future prestation, répond ainsi à une volonté claire : celle de créer un dispositif s'adressant à toute personne en situation de pauvreté, quel que soit son âge ou son statut. Le revenu universel d'activité devra donc assurer un filet de sécurité à toute personne en situation de pauvreté pour permettre à chacun de nos concitoyens de vivre dignement. L'universalité est donc bien au cœur de cette réforme.*





Pour autant, nous ne confondons pas l'universalité avec l'inconditionnalité. Notre contrat social, comme en témoignent les contributions recueillies sur cette plateforme et à l'occasion des six ateliers citoyens organisés dans toute la France, repose en effet sur un système de solidarité qui cherche d'abord à aider les personnes les plus en difficulté et à ne jamais perdre de vue l'horizon de l'accès à l'activité pour les personnes qui sont en capacité d'exercer une telle activité.

Le revenu universel d'activité vise à regrouper des minima sociaux – des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources – afin de mieux articuler leurs modalités de fonctionnement. L'objectif est donc de disposer d'un dispositif qui apporte un soutien cohérent et équitable, en particulier pour les personnes cumulant plusieurs aides sociales et qui se trouvent en situation de précarité monétaire. S'adressant à toutes les situations de pauvreté, le revenu universel d'activité sera donc soumis à des conditions de ressources.

Par ailleurs, le revenu universel d'activité, s'inscrit dans la filiation directe de la création du revenu minimum d'insertion en 1988, puis du revenu de solidarité active en 2009, et reposera sur un cadre d'engagement réciproque entre l'allocataire, uniquement si celui-ci se trouve en capacité d'exercer une activité et hors bénéficiaires non concernés par ce cadre contractuel telles les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et la puissance publique. Ce cadre d'engagement constitue en effet le cœur même de notre modèle de solidarité et engage d'abord et avant tout les pouvoirs publics à proposer systématiquement un accompagnement aux personnes qui en ont besoin, et que celles-ci s'engagent dans ces démarches d'accompagnement. Ce fondement de notre solidarité, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté l'a d'ailleurs réaffirmé en déployant des moyens inédits sur l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de pauvreté, et il sera renforcé à travers le futur service public de l'insertion.

# 12.

## « CHANGER LE NOM TROMPEUR DE CETTE MESURE »

### MESSAGE DE LIBERTÉ ÉQUITÉ FRATERNITÉ

(75 votes pour)



*Cette mesure présentée par le gouvernement n'est pas un revenu universel. Il s'agit d'un abus de langage visant à nous tromper sur l'objectif du gouvernement. Un revenu universel devrait être versée à tous sans condition tout en maintenant les prestations sociales existantes qui garantissent une certaine équité entre individu. Ici il s'agit simplement de regrouper les prestations sociales, éventuellement de simplifier leur attribution et surtout, de faire des économies. Pourquoi pas plutôt Aide Solidaire aux Besoins Primaires ou qqchose de ce type là.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Le projet de revenu universel d'activité vise à reconstruire notre système de minima sociaux afin de le rendre plus lisible et plus efficace dans son objectif de lutte contre la pauvreté. Le nom retenu de « revenu universel d'activité » répond justement à cette ambition présentée par le président de la République le 13 septembre 2018 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de rénover notre système de solidarité, pour garantir à chaque citoyen des ressources minimales afin de vivre dignement.

Le revenu universel d'activité s'inscrit ainsi dans une logique concrète de soutien et d'accompagnement pour une sortie durable d'une situation de pauvreté. L'universalité du revenu universel d'activité témoigne de la volonté claire du Gouvernement d'apporter à chacun de nos concitoyens un niveau minimum de ressources s'il est confronté à une situation de pauvreté, et cela, quel que soit son âge ou son statut. Le terme « d'activité » renvoie pour sa part à la volonté clairement exprimée par le gouvernement de toujours lier soutien monétaire aux personnes en situation de pauvreté, et accompagnement vers le marché du travail, pour les personnes en capacité d'exercer une activité. En étant ouvert à chacun tout en tenant compte de ses particularités, et en gardant systématiquement pour celles et ceux qui le peuvent la perspective d'un retour à l'activité, l'appellation du revenu universel d'activité est pleinement légitime.





Enfin, ce projet s'inscrit directement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Aussi, le Gouvernement a d'ores et déjà clairement affirmé que ce projet n'avait en aucun cas pour objectif de faire des économies, et que des moyens supplémentaires seraient dégagés pour permettre à de nouveaux publics d'accéder au revenu universel d'activité le cas échéant, puisque la lutte contre le non-recours constitue l'un des principaux objectifs de cette réforme.

# 13.

## « HUMANISER NOTRE SOCIÉTÉ »

### MESSAGE DE BICHEROSEDU31

(67 votes pour)



*Ce revenu doit permettre à toute personne en difficulté de vivre en dignité avec un toit, de quoi à se chauffer, de quoi à manger correctement, de quoi à se soigner. Il faut vraiment axer ce revenu universel vers ce but car il n'est pas possible qu'en France au 21ème siècle, on voit la pauvreté, la précarité gagner de plus en plus de terrain. Les plus touchés sont les jeunes, les retraités et les personnes qui travaillent au smic, les femmes seules avec ou sans enfant.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

L'ambition du revenu universel d'activité répond à la volonté exprimée par le président de la République, lors de la présentation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018, de rénover notre système de solidarité pour le rendre plus efficace.

Un axe majeur de cette réforme consiste à mettre en place un système de solidarité qui garantisse à chaque citoyen de vivre dignement. Cet enjeu a été au cœur de la concertation citoyenne, en particulier dans le cadre des six ateliers citoyens organisés sur le territoire. Les discussions successives ont confirmé la nécessité de mieux lutter à la fois contre la pauvreté monétaire et contre la pauvreté en conditions de vie. Ainsi, dans sa conception même, le revenu universel d'activité doit tenir compte de cet enjeu majeur pour offrir une prestation qui permette de subvenir aux besoins de consommations de bases.

Plus largement, au-delà du seul revenu universel d'activité, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a fait de l'accès aux droits et aux services essentiels l'un de ses fondements. La mise en place de petits déjeuners gratuits à l'école pour les enfants défavorisés ou le déploiement de la tarification sociale des cantines dans les petites communes constituent ainsi autant de mesures concrètes de cette stratégie, visant à soutenir au quotidien les foyers en situation de pauvreté. Elles sont complétées par une action résolue du gouvernement dans tous les domaines : mobilité, rénovation énergétique des logements, accès à la culture, etc.

# 14.

## « ACTIVITÉ EN CONTREPARTIE DU RUA »

### MESSAGE DE CAMILLE1888

(63 votes pour)



*En contrepartie du rua le bénéficiaire doit participer à une formation en entreprise ou autre, ou bien travailler en doublon dans le public ou le privé, pour rester actif.*

*Quand on est inactif on perd l'habitude de travailler.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

La question du lien entre l'activité et le revenu universel d'activité est au cœur de la concertation en cours. Ainsi, la question du cadre d'engagements réciproques entre l'allocataire et la collectivité constitue l'un des fondements de notre modèle de solidarité actuel, pour les personnes en capacité de travailler, et uniquement pour ces personnes. Tout l'enjeu des travaux en cours est bien d'assurer l'effectivité de ce cadre, en particulier en faisant du retour à l'emploi une priorité à travers le déploiement des mesures inédites prévues par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, consacrées à l'accompagnement vers l'emploi, et en construisant pour les allocataires un véritable service public de l'insertion comme s'y est engagé le gouvernement.

# 15.

## « AUTOMATIQUE POUR TOUS »

### MESSAGE DE MBS

(63 votes pour)



*Le jour des 18 ans, le versement automatique débute pour tous sans autre forme de procès.*

*Toute relation avec un niveau de revenu sera dés-incitative à la reprise/augmentation d'activité.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

La question de l'automatisme du futur revenu universel d'activité constitue un sujet majeur de la concertation en cours. Notre système de solidarité actuel repose en effet encore sur la nécessité pour les bénéficiaires de faire une demande d'aide et de renouveler régulièrement cette demande en actualisant eux-mêmes leur situation. Compte-tenu de l'architecture actuelle de notre système de prestations, l'allocataire est ainsi tenu de multiplier les démarches auprès de différents interlocuteurs, une situation qui peut s'apparenter à un véritable « parcours d'obstacles » minant la confiance des citoyens dans notre modèle social et alimentant le non-recours aux aides sociales.

Le projet de revenu universel d'activité vise justement à rénover notre système de solidarité pour le rendre plus lisible et faciliter l'accès aux droits sociaux pour ainsi lutter contre le non-recours aux droits. La question de l'automatisation se pose donc avec acuité. Toutefois, un système totalement automatisé suppose encore de lever de nombreuses contraintes techniques et humaines des administrations et constitue davantage un horizon de moyen terme. Mais, de manière évidente, renforcer l'automatisme de notre système de prestations sociales permettrait de lutter contre le non-recours aux aides sociales. Le chantier du revenu universel d'activité doit ainsi permettre d'introduire davantage d'automatisme dans la délivrance de la prestation, en particulier lors de l'actualisation de la situation des personnes.

Les récents progrès en termes de partage d'information entre les administrations, et la récupération contemporaine d'informations sur les revenus d'activité ou de remplacement, ouvrent de fait la voie à un modèle reposant sur davantage d'automatisation.

Enfin, l'accès des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans au revenu universel d'activité constitue un enjeu majeur de la concertation en cours. Les travaux actuellement menés doivent notamment permettre de définir les modalités précises d'une telle intégration des jeunes adultes.



# 16.

## « LES TRAVAILLEURS PAUVRES »

### MESSAGE DE SANDRINE

(60 votes pour)



*Actuellement, le travail ne permet plus de vivre décemment. Le salaire minimum est inférieur au prix de certains loyers. Le revenu minimum doit permettre à tout travailleur de vivre décemment.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée par le président de la République, le revenu universel d'activité cherche à renouveler notre système de solidarité afin de le rendre plus lisible et efficace dans la lutte contre la pauvreté et de garantir à chacun un gain à la reprise d'activité. Cette réforme doit répondre à toutes les formes de pauvreté en France et garantir à chaque citoyen en situation de précarité un filet de sécurité assurant un niveau de vie digne.

La concertation citoyenne, grâce notamment aux différents ateliers citoyens organisés sur le territoire, a confirmé que la question du gain à la reprise d'activité devait être au cœur des travaux. Aujourd'hui, il existe ainsi des situations particulières où la reprise d'un emploi par un allocataire ne permet pas à ce dernier d'augmenter son niveau de revenu à la fin du mois. Ces situations sont sources d'iniquités entre les allocataires et minent la confiance des citoyens dans notre modèle social.

Par une meilleure articulation des différentes prestations sociales sous condition de ressources existantes, le revenu universel d'activité vise justement à assurer un tel gain au travail de manière systématique et équitable pour tous. Le nouveau dispositif devra ainsi assurer que chaque euro issu de revenus du travail se traduise systématiquement par une hausse concrète du niveau de vie des personnes concernées.

Cette question s'inscrit par ailleurs plus largement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son ensemble, et dans l'action du gouvernement, à travers des moyens inédits consacrés à l'accompagnement vers l'emploi.

# 17.

## « POUR OU CONTRE LE RUA »

### MESSAGE DE RENARD

(58 votes pour)



*Sur le plan du principe je suis partisan du système de R U A longuement développé dans ses chroniques des «Echos» notamment (et à l'Université Populaire de Caen de Monsieur Michel Onfray -à tout le moins jusqu'à fin d'année dernière-) par GASPARD KOENIG. De surcroît, pour se prononcer, merci beaucoup d'avance de nous faire état des résultats des expérimentations départementales faites ici et là sur le territoire.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Lors de l'annonce de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le président de la République a également annoncé la mise en place du revenu universel d'activité. Ce revenu universel d'activité vise à repenser notre système de solidarité pour le rendre plus lisible afin de lutter contre le non-recours aux aides sociales et plus efficace dans la lutte contre la pauvreté. L'universalité, ambition au cœur de ce projet, s'inscrit dans une volonté claire et inédite de s'attaquer à l'ensemble des situations de pauvreté dans notre pays par un dispositif global et cohérent. La revenu universel d'activité doit bien permettre de garantir à chaque citoyen en situation de pauvreté un filet de sécurité minimum pour vivre dignement.

En revanche, cette universalité ne saurait être confondue avec une incondicionalité de la prestation. Les débats avec les acteurs engagés de la concertation ainsi que les citoyens lors des six ateliers organisés sur le territoire ont notamment confirmé un attachement à un modèle de solidarité qui vienne davantage en aide aux plus démunis et qui permette à chacun de ne jamais perdre un lien avec la possibilité d'un retour vers le marché du travail, s'il est en capacité d'exercer une activité.

Le revenu universel d'activité vise donc d'abord à regrouper des minima sociaux, soit des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources, afin de mieux articuler leurs modalités de fonctionnement. L'ambition au cœur du projet de réforme est d'assurer, pour chaque personne en situation de pauvreté, l'attribution d'un soutien monétaire, adapté et équitable, en particulier pour les personnes éligibles à plusieurs aides





sociales. Dans la continuité de notre système actuel de solidarité, le revenu universel d'activité ciblera donc les personnes les plus modestes pour leur venir en aide et sera ainsi soumis à des conditions de ressources. À ce stade, le dispositif n'a pas fait l'objet d'expérimentations sur le territoire.

Par ailleurs, le revenu universel d'activité s'inscrit dans la droite lignée du revenu minimum d'insertion en 1988, puis du revenu de solidarité active en 2009. À ce titre, il reposera sur un cadre d'engagements réciproques entre l'allocataire, uniquement si celui-ci se trouve en capacité d'exercer une activité et hors bénéficiaires non concernés par ce cadre contractuel telles les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et la puissance publique. Ce cadre d'engagement devra d'une part assurer que la collectivité assure de manière systématique un accompagnement adapté aux besoins des personnes concernées et d'autre part, garantir que ces dernières s'engagent dans des démarches d'insertion. Cette logique, au cœur de notre système de solidarité actuel, est réaffirmé plus largement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Au-delà des moyens inédits investis dans l'accompagnement vers l'emploi, la garantie d'un accompagnement adapté sera en effet renforcée à travers la mise en place du service public de l'insertion.

# 18.

## « UNE AUTRE VISION DU REVENU D'ACTIVITÉ »

### MESSAGE DE ALAIN SCHERB

(54 votes pour)



*Plutôt qu'un revenu d'**activité** je préférerais un revenu d'**autonomie** attribué à tous à partir de la majorité sans conditions d'attribution. Plus de fraudes possibles et donc fin des contrôles. Un tel revenu ne dispenserai pas de chercher un emploi ou de créer son entreprise pour participer pleinement à la vie sociale du pays, chacun pouvant participer à son rythme et selon ses projets en fonction de ses capacités.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Annoncé par le président de la République lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le chantier du revenu universel d'activité vise à repenser notre système de solidarité afin de rendre celui-ci plus efficace et plus lisible pour les personnes en situation de pauvreté et mieux lutter contre le non-recours aux aides sociales. La création d'une aide s'adressant à toute personne en situation de pauvreté est au cœur de ce projet et explique son ambition universelle.

Pour autant, cette volonté d'universalité ne doit pas être confondue avec une forme d'inconditionnalité. Notre modèle social puise en effet ses racines dans un système de solidarité qui cherche d'abord à protéger les personnes les plus vulnérables et exposées au risque de pauvreté et à ne jamais perdre de vue la question de l'accès au marché du travail.

Le revenu universel d'activité visera donc d'abord les personnes les plus pauvres. Il cherche en effet à regrouper des minima sociaux, c'est-à-dire des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources, afin de mieux articuler leurs modalités de fonctionnement. Dans la continuité du fonctionnement actuel de notre modèle de solidarité, le revenu universel d'activité devra cibler et soutenir en priorité ces publics et donc être sous condition de ressources.

Par ailleurs, le revenu universel d'activité s'inscrit dans le prolongement de la création du Revenu minimum d'insertion en 1988, puis du Revenu de solidarité active en 2009 et devra reposer sur un cadre d'engagements réciproques entre l'allocataire, uniquement s'il se trouve en capacité d'exercer une activité, et la puissance publique. Au cœur de notre système





de solidarité, ce cadre d'engagement devra garantir un accompagnement systématique et adapté de la part de la collectivité et une démarche d'insertion de la part de l'allocataire. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté confirme l'importance de cette nécessité de mieux accompagner les personnes pour leur permettre de sortir de la pauvreté par le déploiement des moyens inédits et la création du futur service public de l'insertion.

# 19.

## « UN REVENU UNIVERSEL INCONDITIONNEL, SANS CONTREPARTIE »

### MESSAGE DE ILYES0509

(51 votes pour)



*Un Revenu universel ne devrait pas être conditionné à une activité, un travail, un emploi, d'autant plus précaire et dont les bonnes conditions de travail ne sont point réunies, comme c'est le cas pour la plupart des domaines d'activités, branches de métiers. Je fais donc la proposition d'un Revenu universel inconditionnel où aucune contrepartie n'est requise pour le recevoir.*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

*Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.*

Annoncé par le président de la République lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le chantier du revenu universel d'activité vise à repenser notre système de solidarité afin de rendre celui-ci plus efficace et plus lisible pour les personnes en situation de pauvreté et mieux lutter contre le non-recours aux aides sociales. La création d'une aide s'adressant à toute personne en situation de pauvreté est au cœur de ce projet et explique son ambition universelle.

Pour autant, cette volonté d'universalité ne doit pas être confondue avec une forme d'inconditionnalité. Notre modèle social puise en effet ses racines dans un système de solidarité qui cherche d'abord à protéger les personnes les plus vulnérables et exposées au risque de pauvreté et à ne jamais perdre de vue la question de l'accès au marché du travail.

Le revenu universel d'activité visera donc d'abord les personnes les plus pauvres. Il cherche en effet à regrouper des minima sociaux, c'est-à-dire des prestations de solidarité non-contributives sous condition de ressources, afin de mieux articuler leurs modalités de fonctionnement. Dans la continuité du fonctionnement actuel de notre modèle de solidarité, le revenu universel d'activité devra cibler et de soutenir en priorité ces publics et donc être sous condition de ressources.

Par ailleurs, le revenu universel d'activité s'inscrit dans le prolongement de la création du revenu minimum d'insertion en 1988, puis du revenu de solidarité active en 2009 et il devra reposer sur un cadre d'engagements réciproques entre l'allocataire, uniquement s'il se trouve en capacité d'exercer une activité, et la puissance publique. Au cœur de notre système de solidarité, ce cadre d'engagements devra garantir un accompagnement systématique et adapté de la part de la collectivité et une démarche d'insertion de la part de l'allocataire. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté confirme l'importance de mieux accompagner les personnes pour leur permettre de sortir de la pauvreté par le déploiement de moyens inédits et la création du futur service public de l'insertion.

# 20.

## « NON À L'INCLUSION DE L'AAH DANS LE FUTUR RUA »

### MESSAGE DE HANDI MAIS PAS QUE !

(51 votes pour)



*L'AAH est une allocation spécifique au handicap et elle doit le rester !*

*Les personnes en situation de handicap sont reconnues inapte au travail suite à un accident de la vie, une maladie, de naissance...*

*En aucun cas la reconnaissance handicapée et de par la même sa COMPENSATION ne doit être AMALGAMÉE à des minimas sociaux ou prestations sociales !*

*L'AAH nous le réduisons est UNE ALLOCATION SPÉCIFIQUE AU HANDICAP ET ELLE DOIT LE RESTER.*

*Afin que plus de monde puisse en profiter, commencez par ABROGER la loi visant à INCLURE LE REVENU DU CONJOINT DANS LE CALCUL DE L'AAH !*

*Puis puisque vous êtes soucieux de notre précarité faite de l'AAH une réelle compensation du handicap À HAUTEUR DU SMIC BRUT DEFISCALISE !!!*

*HANDI MAIS PAS QUE !*

*<https://www.handi-mais-pas-que.com>*



### RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION

Votre contribution fait partie des contributions les plus soutenues. Elle est publique et sera présentée à l'ensemble des participants de la concertation institutionnelle en cours.

Le projet du revenu universel d'activité cherche à renouveler notre système de solidarité afin de le rendre plus lisible et plus efficace dans la lutte contre la pauvreté en France. Ce chantier vise à regrouper plusieurs prestations – dont au minimum le revenu de solidarité active, la prime d'activité et les aides au logement – pour mieux les articuler afin de garantir un filet de sécurité équitable et adapté à la situation de chacun, et lutter contre le non-recours.



Parce que le revenu universel d'activité vise justement à l'universalité et à offrir à toute personne en situation de pauvreté un niveau minimum de ressources, le gouvernement a souhaité que la concertation examine, en lien direct avec les associations représentatives du secteur, la question de l'intégration éventuelle du minimum social destiné aux personnes pauvres en situation de handicap, l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Créée en 1975, l'AAH joue en effet un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté aujourd'hui et concerne près de 1,2 million de personnes fin 2018.

À ce stade des travaux, aucun arbitrage n'a été pris quant à cette intégration. Le Gouvernement a par ailleurs rappelé dès le lancement de la concertation que cette question devait être examinée, en veillant à préserver les sommes dédiées aujourd'hui aux personnes en situation de handicap et à exclure toute logique de « contreparties » en termes de recherche d'activité pour ces personnes. Les discussions au sein du collège « personnes en situation de handicap » ont ainsi permis de présenter plusieurs scénarios d'intégration et sont accessibles à [l'adresse suivante](#). En cas d'intégration dans le revenu universel d'activité, les personnes en situation de handicap verraient leurs spécificités bien évidemment prises en compte, à travers l'identification d'un « supplément handicap », versé directement à l'individu concerné, ce qui pourrait constituer un progrès majeur pour ces personnes.

[consultation-rua.gouv.fr](http://consultation-rua.gouv.fr)  
[lutte-pauvrete.gouv.fr](http://lutte-pauvrete.gouv.fr)

**DÉLÉGATION  
INTERMINISTÉRIELLE  
À LA PRÉVENTION ET  
À LA LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ**

